

ARMERIE NATIONALE

-O-O-O-O-O-

Forces de Gendarmerie de
Paris-Est

Groupement de Gendarmerie
Territoriale de MELUN

N° 1.294/2

-:-O:-:-O:-:-

Melun; le 30 Août 1942.

R A P P O R T

du Chef d'Escadron CHAMOUTON, Commandant le
Groupement de Gendarmerie Territoriale de MELUN,

sur les attentats terroristes récemment
perpétrés en SEINE-ET-MARNE -

Depuis environ un an les terroristes, activement traqués par les nombreuses forces de police de PARIS et de sa banlieue, semblent avoir choisi les calmes régions de SEINE-et-MARNE comme théâtre de leurs exploits. Ils escomptaient sans doute échapper plus facilement à la répression compte tenu du fait que les forces de Gendarmerie et de Police sont beaucoup moins nombreuses dans ce Département.

Pour se faire une idée précise sur les manifestations du terrorisme en SEINE-et-MARNE, il paraît indispensable de remonter à l'origine de ces manifestations, d'en rechercher l'inspiration et d'examiner les moyens employés par les exécutants. Nous verrons ensuite les résultats obtenus grâce à l'action récemment engagée par la Gendarmerie.

Trois périodes sont à considérer :

- 1°/- La période des incendies de récoltes -
- 2°/- La période des attentats sur les voies ferrées -
- 3°/- La période de lutte engagée par la Gendarmerie et la Police contre les terroristes enfin découverts dans leur action.

Nous passerons très vite sur les deux premières périodes pendant lesquelles les terroristes ont réussi à échapper à la vigilance des agents de répression pour arriver à l'exposé de la 3ème, celle où les terroristes sont enfin aux prises avec lesdits agents.

O O O

1ère PERIODE - LES INCENDIES DE RECOLTES -
(Juillet - Novembre 1941)

Au cours de cette période 21 graves incendies de récoltes détruisent des millions de quintaux de blé. Les enquêtes successives faites en temps voulu ont permis d'établir qu'ils étaient d'inspiration communiste.

En effet ils battirent leur plein dès le début de SEPTEMBRE alors qu'un tract communiste invitant les paysans à brûler leurs récoltes, et émanant du " FRONT NATIONAL DE MELUN " avait été répandu dans la région le 31 Août. Par ailleurs ils ont été perpétrés dans les endroits où existaient des cellules communistes actives - (BRIE-Comte-ROBERT et CELY-en-BIERRE) et ont cessé brusquement dans ces régions à la suite de l'arrestation de ces éléments communistes par les Autorités Allemandes.

En outre, ces incendies ont eu lieu principalement les samedis, dimanches ou lundis, c'est-à-dire les jours où beaucoup d'entreprises chôment et où sont nombreux les gens venant de PARIS, et ont été presque tous cantonnés à la limite Ouest du Département à proximité des grandes routes venant de PARIS.

Ils apparaissent donc avoir été le résultat d'une action concertée d'éléments extrémistes venus de PARIS ou de sa proche banlieue, avec la complicité de communistes locaux qui ont soit donné asile, soit indiqué les emplacements de dépôts importants de céréales.

Les deux

- 2 -

Les deux faits suivants illustrent cette hypothèse :

1°/- Au cours d'une enquête faite à la suite de l'incendie du 10 Octobre 1941, à ORLY-en-BIÈRE, une jeune Chef communiste de MELUN inculpé de distribution de tracts, a avoué s'être entretenu de la question des incendies de récoltes avec un agent de liaison venu de PARIS et que ce dernier lui avait répondu qu'une Section Spéciale du parti était chargée de cette besogne .

2°/- Le 31 Octobre, à la suite d'un signalement fourni par la Gendarmerie, l'auteur de l'incendie survenu le 6 Octobre 1941 à JOUY-le-CHATEL a été arrêté par la Police Judiciaire. Il s'agissait du nommé ZALKINOF (Fernand), âgé de 18 ans, français, d'origine russe, israélite, chez lequel a été trouvé un plan au 1/50.000° de la région de JOUY-le-CHATEL avec indication du dépôt de paille qu'il a incendié. Cet individu a avoué faire partie d'une "équipe de terroristes" judéo-communiste .

Il est à remarquer que la plupart de ces incendies ont éclaté en dehors de la présence des auteurs, ce qui permet de penser que des engins incendiaires, fonctionnant à retardement, étaient placés dans les meules et que lesdits auteurs avaient pour consignes de remplir leur mission sans risquer de se trouver en face des agents de répression.

Il est toutefois impossible de savoir s'ils étaient armés et de connaître l'attitude qu'ils auraient adoptée s'ils avaient été surpris en train de perpétrer leurs forfaits .

Il faut noter enfin qu'à la suite de ces incendies une enquête menée par la Gendarmerie de MELUN avait permis de découvrir une importante organisation de distribution de tracts communistes dans la région de MELUN - DAMMARIÉ-lès-LYS - FLEURY-en-Bière et ORLY-en-Bière et de saisir des armes, des explosifs et un important matériel de reproduction - DIX militants communistes avaient été arrêtés ainsi que deux femmes dont l'une était l'auteur des lettres de menaces adressées au Président de la Cour Spéciale. Les dix militants arrêtés avaient été réclamés par l'Autorité Allemande qui les faisait fusiller soit comme condamnés à mort, soit comme otages.

2^{ème} P E R I O D E - LES ATTENTATS - (Mai - Août 1942)

Cette période est caractérisée par de nombreux attentats par explosifs sur les voies ferrées et sur les individus ou par des actes de sabotage ou incendie .

A/ - ATTENTATS PAR EXPLOSIFS :

- 6 Mai 1942 - Attentat sur voie ferrée PARIS-VINTIMILLES, au point kilométrique 47,300, entre Melun et Bois-le-Roi ;
- 28 Juin 1942 - Attentat sur voie ferrée PARIS-VINTIMILLE, au point kilométrique 57,894, entre Bois-le-Roi et Avon ;
- 5 Juillet 1942 - Attentat sur voie ferrée PARIS-BELFORT, au point kilométrique 33,655, à Ozoir-la-Ferrière ;
- 13 Juillet 1942 - Découverte explosif - voie ferrée MORET-MALES-HERBES, à Bourron-Marlotte ;
- 15 Juillet 1942 - Attentat sur voie ferrée PARIS-BELFORT, au point kilométrique 35,000, à Ozoir-la-Ferrière ;
- 24 Juillet 1942 - Découverte explosif sur voie ferrée PARIS-VINTIMILLE, au point kilométrique 57,675, à Avon ;
- 7 Août 1942 - Deux attentats sur voie ferrée PARIS-VINTIMILLE aux kilomètres 47,694 et 47,695, entre Melun et Bois-le-Roi ;
- 7 Août 1942 - Explosif découvert sur voie ferrée MELUN-MONTEREAUX par HERICY, au Sud de la gare de Chartrettes ;

- 3 -

- 7 Août 1942 - Explosif découvert sur voie ferrée MELUN-MONTEREAU par HERICY, à Fontaine-le-Port.

B/- ATTENTAT SUR LES INDIVIDUS :

- 31 Juillet 1942 - Attentat par explosif dirigé contre M. LEMBO à Montereau -

Une bombe adressée par la poste éclate au moment où M. LEMBO ouvre le paquet - Le jeune MAILLARD, employé de M. LEMBO est tué.

C/- SABOTAGES :

- 2 Mai 1942 - Trois fils commandant un avertisseur et un disque sont coupés à Champagne-sur-Seine - Voie ferrée MELUN-MONTEREAU par Héricy.
- 13 Mai 1942 - Sabotage des lignes électriques sur voie ferrée PARIS-BELFORT, au point kilométrique 25,650, à Pontault-Combault.

D/- INCENDIE :

- 3 Juillet 1942 - Incendie de 360 tonnes de paille à CHAUMES - Feu allumé avec des allumettes disposées dans des boîtes de conserve et probablement une mèche d'amadou faisant dispositif à retardement.

Deux remarques importantes, analogues à celles faites lors des incendies de récoltes, peuvent être faites :

1°)- Les attentats se sont produits dans deux zones bien distinctes, presque les mêmes que celles des incendies : zone MELUN-FONTAINEBLEAU située à proximité de la région DAMMARIE-les-LYS - CHAILLY-en-Bière et CELY-en-Bière où existaient des cellules communistes actives.

- zone TOURNAN - GRETZ - OZOIR-la-Ferrières centre communiste notoire, non éloigné de la région de BRIE-Comte-ROBERT.

Ces deux zones sont très bien desservies par les voies ferrées venant de PARIS.

Ces attentats apparaissent donc, à nouveau, être le résultat d'une action concertée d'éléments extrémistes venant de PARIS et trouvant, sur place, toutes les complaisances locales désirables. Ils sont d'inspiration communiste, car comme nous le verrons plus loin, plusieurs individus arrêtés ont reconnu avoir participé à ces attentats et les documents suivants ont été trouvés sur eux :

- Livre KARL Marx ;
- Instructions sur les buts du Parti communiste.

2°)- Les auteurs de ces attentats paraissent avoir eu le même souci que les incendiaires de ne pas se trouver face à face avec les agents de répression puisque tous les dispositifs sont à retardement, aucun des coupables n'est rencontré sur les lieux de son forfait, et aucun n'est découvert.

Nous savons toutefois maintenant qu'ils étaient très sérieusement armés et disposés à s'attaquer à quiconque s'opposerait à l'accomplissement de leurs crimes comme nous allons le voir au cours de l'exposé de la 3ème période à considérer.

3ème PERIODE - LA LUTTE EST ENGAGEE ENTRE LES TERRORISTES ET LA GENDARMERIE -
(11 Août au 16 Août 1942)

Tous les

- 4 -

Tous les attentats perpétrés au cours de la période précédente et restés impunis, ceux perpétrés dans le Nord, à PARIS, les consignes de prudence reçues de toutes parts ont créé une ambiance d'indignation et d'énervement - Tout le personnel du Groupement, plus vigilant que jamais, se dépense sans compter et est prêt à faire face au danger s'il se présente. C'est ce qui va se produire au cours de cette troisième période qui nous apparaît comme le logique et inévitable dénouement devant succéder à la prise de contact des terroristes avec la force publique.

Voici les faits :

Le 11 Août 1942, à 13 heures, la brigade de MORET-sur-Loing était avisée, par la gare de MORET, qu'une femme accompagnée d'un individu avait, en prenant le train de 12 heures 58, laissé tomber un paquet dans lequel se trouvait un revolver à barillet, calibre 6 m/m35, chargé de 5 balles. L'individu qui accompagnait cette femme avait été aussitôt interpellé par un employé de la S.N.C.F., M. GRAPPERON, qui l'emmenait dans le bureau du Chef de gare. Au moment où le Sous-Chef alertait, par téléphone, la Gendarmerie de MORET, l'individu prenait la fuite le long de la voie ferrée en direction du viaduc de SAINT-MAMMES - Poursuivi par les employés et se voyant bientôt rejoint, il se réfugiait dans un marécage d'une superficie de 3 hectares où, au milieu des joncs et des roseaux, il disparaissait aux yeux des poursuivants.

L'Adjudant PODEVIN et le Gendarme FUNEL de la brigade de MORET accourus immédiatement sur les lieux commençaient les recherches, bientôt rejoints par le reste du personnel de la brigade et par le poste de garde Allemand, composé d'une douzaine d'hommes environ, qui avait été alerté par la femme de l'Adjudant PODEVIN qui parle allemand.

Les recherches continuaient sans désespérer toute l'après-midi et vers 20 heures, sentant le cercle se resserrer sur lui, l'individu sortait brusquement des hautes herbes et fuyait en direction du loing, essayant les coups de feu des militaires allemands postés autour du marécage - Ceux-ci avaient d'ailleurs été gênés dans leur tir par des promeneurs qui se trouvaient sur la direction de fuite. Poursuivi par les Gendarmes le fuyard gagnait très vite les jardins bordant le Loing et disparaissait à nouveau à leur vue - Arrivé très vite au loing, il quittait sa veste et le traversait à la nage, en un clin d'oeil, puis disparaissait dans le dédale des petites ruelles sur l'autre rive. Traversant la rivière en barque, les Gendarmes continuaient leur poursuite, mais perdaient sa trace. Les hôtels, cafés, situés en bordure du Loing, étaient visités sans succès. Un camp de campeurs était également visité sans résultat par l'Adjudant PODEVIN mais la tombée de la nuit aidant, trois tentes situées à l'écart et parfaitement dissimulées sous des sapins échappaient à ses investigations. Ces tentes, ainsi que le révéla la suite de l'enquête, étaient cependant celles abritant toute une équipe de terroristes dangereux et il est certain que l'individu poursuivi s'y était réfugié.

Entre temps, un Gendarme avait été détaché pour alerter le Commissaire de la gare de LYON - Un signalement précis de la femme avait été donné avec la particularité qu'elle avait emprunté un wagon réservé aux troupes d'occupation. Appréhendée à sa descente du train à PARIS, cette femme était trouvée porteuse de 100 cartes d'alimentation et était immédiatement remise à la 1ère Brigade de Police Judiciaire. Elle disait se nommer PERRIN (Madeleine), domiciliée à ARGENTEUIL, alors que sa véritable identité était la suivante :

LE MAGUERESSE (Raymonde), femme Georges, née à Paris, sans domicile fixe, déjà condamnée à 8 mois de prison pour menées communistes. Son interrogatoire faisait ressortir qu'elle avait fait partie de la bande des agresseurs à main armée de la Mairie de PONTIGNY-sur-Orge et qu'elle était chargée de livrailler plusieurs ~~terroristes~~ vivant dans l'illégalité, affiliés à une organisation terroriste et susceptibles de camper dans la forêt de FONTAINEBLEAU.

Le 12 ...

- 5 -

Le 12 à 1 heure, la 1ère Brigade de Police Judiciaire communiquait ces renseignements au Commandant d'Arrondissement de FONTAINEBLEAU et lui donnait le signalement de 11 individus pouvant constituer la bande de terroristes campeurs .

Le Commandant d'Arrondissement décidait, en conséquence, de visiter à nouveau le camp de campeurs trouvé vide la veille par l'Adjudant PODEVIN, établi au "CALVAIRE" à MORET et en direction duquel s'était enfui l'individu recherché la veille à MORET. Il prescrivait aussitôt aux Brigades environnantes de visiter les gares et les stations d'autobus avant le départ des trains et autobus .

QUATORZE gradés et Gendarmes de FONTAINEBLEAU, MORET et MONTEREAU et deux brigadiers de la Police d'Etat de MORET, étaient rassemblés au petit jour à MORET et, sous la direction du Commandant d'Arrondissement investissaient le camp de campeurs. Visitant le groupe de deux tentes déjà vues la veille, les enquêteurs y trouvèrent un jeune homme dans l'une et 2 jeunes filles dans l'autre. Après vérification d'identité ces trois personnes étaient mises hors de cause mais signalaient la présence, à 80 mètres environ, des trois tentes qui avaient échappé, la veille, aux investigations de l'Adjudant PODEVIN - Celles-ci furent aussitôt visitées - Elles étaient vides de leurs anciens occupants, mais le matériel suivant y était découvert :

- 1 engin explosif constitué par un cylindre en métal aciéré à pans coupés de 6 m/m de diamètre et 12 c/m de hauteur, terminé par 12 c/m de cordon Bickfort -
- 1 grenade F.A. -
- 2 rouleaux de dynamite -
- 2 rouleaux de nobélite -
- 1 rouleau de poudre M.C. -
- 4 détonateurs de fulminate -
- 1 pistolet à barillet, modèle dame, chargé d'une balle -
- 12 chargeurs de 10 balles et 4 balles en vrac de 9 m/m -
- Tout un matériel de cambrieurs -
- Une boîte de matériel chirurgical complet -
- Des cartes d'Etat-Major de la région -
- Un matériel de camping faisait présumer que les individus étaient au nombre de 10 .

Ceux-ci, prévenus vraisemblablement, la veille, au soir, par le fuyard de MORET avaient pris la fuite en toute hâte, laissant les haricots en train de cuire .

Les signalements donnés par la Police Judiciaire étaient alors immédiatement diffusés aux brigades environnantes et des ordres spéciaux étaient donnés pour que toutes les gares soient visitées avant le départ des trains. Des patrouilles étaient envoyées sur toutes les routes aboutissant à MORET .

Dans la matinée du 12, au train partant de FONTAINEBLEAU à 9 heures 56' et se dirigeant vers PARIS, un individu porteur d'un sac de camping reconnu par le Gendarme LACHAUD, qui avait assisté à l'investissement du camp de MORET, comme identique à ceux découverts dans ce camp était appréhendé. Il s'agissait du nommé CHARPENTIER (Lucien), domicilié à Paris (14^e), mécanicien-ajusteur, qui a avoué, par la suite, avoir fait partie de la bande de terroristes campés à MORET .

Vers la fin de la matinée du 12, la brigade de MORET, était avisée qu'une bande de 4 ou 5 individus, dont 1 à bicyclette avait été aperçue dans MORET. Le cycliste serait même retourné à l'emplacement des tentes enlevées le matin par la Gendarmerie de MORET. La brigade de MORET se mettait immédiatement à la recherche de cette bande et le Commandant d'Arrondissement prescrivait aux brigades de MONTEREAU, LORREZ-le-BOCAGE, NEMOURS et FONTAINEBLEAU de partir en patrouille avec tout le personnel disponible et de converger vers MORET .

Vers

- 6 -

Vers 14 heures 45', une patrouille composée des Gendarmes LEGRAND et LECOINTE de Montereau, passant au lieudit "Le Pont de MOSCOU", à MONTEREAU, se trouvait brusquement en présence d'une bande de cinq individus - Contrôlant leur identité et voyant qu'il s'agissait de la bande recherchée, les Gendarmes sous la menace de leurs armes, leur intimaient l'ordre de lever les mains en l'air. Surpris, ils s'exécutaient aussitôt, mais deux autres individus, dissimulés derrière des arbres, ouvraient le feu sur les deux Gendarmes, blessant mortellement LEGRAND d'une balle à l'abdomen et blessant LECOINTE de deux balles à l'omoplate et au bras gauche.

Ceux-ci ripostaient aussitôt et poursuivaient leurs agresseurs pendant environ 300 mètres, jusqu'à ce que, vaincus par la douleur, ils s'effondraient l'un et l'autre.

La tactique adoptée par les terroristes était celle du "décrochage" ; l'un d'eux tirant, protégeant la fuite des autres, jusqu'à ce qu'un autre, à son tour, protégeât par son feu, la retraite du premier et ainsi de suite. D'autre part les Gendarmes, gênés par la présence d'enfants sur les lieux, n'avaient pu obtenir de leur tir toute l'efficacité voulue - Néanmoins, un des terroristes devait avoir été blessé au mollet, ainsi que l'enquête l'a révélé par la suite.

Le personnel des brigades de MONTEREAU avisé de la situation par un coup de téléphone de la Maison NODET et par un cycliste se lançait immédiatement à la poursuite des terroristes qui, ayant franchi l'YONNE en empruntant une passerelle de piéton se dirigeaient vers MAROLLES-sur-Seine à travers champs.

M. le Commissaire de Police également alerté se lançait, avec ses agents, en direction de MAROLLES, par la route nationale 51, pour tenter de couper la route au fuyard.

Des soldats Allemands en patrouille sur la voie ferrée se joignaient aussi aux poursuivants.

Entre temps, le Commandant d'Arrondissement alerté, prescrivait à toutes les brigades de l'arrondissement de se rendre à MONTEREAU, avisait le Commandant de Groupement et arrivait bientôt sur les lieux.

Le Commandant de Groupement faisait aussitôt avertir M. le Préfet de Seine-et-Marne, l'Intendant de Police et alertait les Autorités Allemandes, en vue d'obtenir les armes nécessaires à la conduite des opérations. Ces Autorités prenaient immédiatement la décision de mettre 30 gendarmes et deux cents hommes de troupe à sa disposition.

Après avoir demandé à son Chef de Corps un renfort de 50 Gendarmes, armés, prescrit au personnel disponible des Arrondissements de MELUN et de PROVINS de se rendre sur les lieux, il s'y rendait lui-même, y arrivait vers 17 heures et prenait la direction des opérations.

Vers 16 heures 30', quatre des fuyards avaient été aperçus se dirigeant vers la SEINE, en direction de SAINT-GERMAIN-LAVAL puis de MAROLLES. Un soldat Allemand ayant ouvert le feu sur eux, à distance, ils faisaient demi-tour et remontaient vers le Nord, poursuivis par les Gendarmes LEROUX et BENARD. Deux d'entre-eux se réfugiaient dans un boqueteau situé en bordure de la SEINE et accédaient à la voie ferrée alors que deux autres réussissaient à traverser la Seine à hauteur du Château de COURBETON, à l'aide d'un bateau après avoir contraint les 2 occupants à les conduire sur la rive opposée sous la menace de leurs armes. Deux Gendarmes traversaient la Seine peu après et se lançaient à leur poursuite. Un détachement de l'Adjudant, 5 Gendarmes et 2 motocyclistes étaient aussitôt envoyés sur la rive droite de la SEINE vers COURBETON pour barrer la route aux fuyards.

- 7 -

Vers 17 heures 30', les Gendarmes de MONTEREAU, les Gardiens de la paix de MONTEREAU auxquels venaient se joindre un renfort de 10 soldats allemands sous la conduite d'un Officier investissaient le boqueteau où étaient restés cachés 2 des 4 fugitifs. Ils étaient accueillis par une fusillade nourrie. Un soldat allemand était mortellement blessé. Après un violent mais court combat, un des terroristes était abattu et le second jetait ses armes et se rendait. L'Adjudant QUINTARD avait alors la présence d'esprit de soustraire cet individu à la fureur des assaillants qui voulaient l'exécuter sur place. Celui-ci devait, par la suite, faire des révélations d'une importance capitale pour la découverte du reste de la bande, de leur organisation et de leurs complices, comme nous le verrons tout à l'heure.

Au fur et à mesure de l'arrivée des renforts, des postes fixes avaient été placés sur les routes avec mission d'identifier tous les passants et de fouiller toutes les voitures. Les ordres nécessaires étaient également donnés pour la surveillance des gares et des stations d'autobus. En même temps des patrouilles à grand rayon d'action étaient envoyées, à motocyclette, dans toutes les directions.

Vers 20 heures, l'une de celles-ci, Maréchal des Logis Chef THEVENOT et Gendarmes COSSAIS et BOUNIORT, rencontraient les deux terroristes ayant traversé la SEINE, à la ferme de FRESNIERES, entre COURTACON et ECHOUBOULAINS, à 15 kilomètres environ au Nord de MONTEREAU - Elle les sommait de s'arrêter et comme ils prenaient la fuite, elle tirait dessus sans résultat.

Les troupes d'occupation étant arrivées, une centaine d'hommes étaient envoyés immédiatement en camions pour effectuer une battue dans le bois de SAINT-GERMAIN-LAVAL pendant que quatre patrouilles à motocyclettes circulaient constamment autour de ce bois.

Parallèlement, des battues entre SEINE et YONNE, de MONTEREAU à MAROLLES où vraisemblablement restaient encore 3 terroristes étaient organisées également avec des troupes d'occupation.

Toutes ces battues ne donnaient aucun résultat.

Vers 21 heures, un renfort de 50 gendarmes de PARIS, demandés par le Commandant de Groupement, arrivait sur les lieux. Il permettait de renvoyer sur leurs brigades tous les gendarmes des Arrondissements de FONTAINEBLEAU, MELUN et PROVINS, donnant ainsi à ces brigades le moyen d'exécuter les ordres qu'elles allaient recevoir. Il permettait, en outre, d'organiser le barrage des routes et les patrouilles nécessaires aux environs de MONTEREAU pour la recherche des 3 terroristes restants.

Vers 22 heures le message suivant était passé à toutes les brigades du Département ainsi qu'aux arrondissements de SENS et de CORBEIL :

" Une équipe de terroristes dangereux circule dans la région de MONTEREAU - En conséquence :

- aviser tous vos Maires d'avoir à vous faire prévenir de la présence de tous individus inconnus ou aux allures anormales,
- barrer les routes au maximum du possible -
- visiter les gares et les stations d'autobus avant le départ des trains et autobus -
- identifier tous inconnus et toutes les voitures rencontrées"

Les

- 8 -

Les terroristes, ne disposant d'aucun moyen de transport rapide, les barrages à grande distance n'avaient pas été déclenchés.

Vers 23 heures, un individu signalé dans la région de VILLECERF, était arrêté par la brigade de LORREZ-le-BOCAGE et amené à MONTEREAU le 13 à 6 heures - Il s'agissait d'un russe qui déclara être venu camper dans la région de MORET .

D'ordre de la G.F.P. de Paris, Monsieur le Commissaire de Police Judiciaire VILCHEN, de la 1ère Brigade de Police Judiciaire, était commis pour poursuivre l'enquête et se saisir des individus arrêtés et du matériel découvert - Ceux-ci étaient par la suite transférés à PARIS .

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, le Général Commandant la Gendarmerie de la Région Parisienne, Monsieur le Sous-Préfet de PROVINS, les Autorités d'occupation s'étaient rendus sur les lieux ces dernières ayant donné le concours le plus entier de leurs troupes pour participer aux recherches .

Le 13 Août, le Gendarme LEGRAND, des Brigades de MONTEREAU décédait des suites de ses blessures. Il était fait Chevalier de la Légion d'Honneur sur son lit de mort .

Le 13 au soir, aucun renseignement nouveau n'ayant été recueilli, l'une des brigades motorisées de Paris était renvoyée à sa résidence. La deuxième était renvoyée le 14 à 11 heures et l'état d'alerte était levé - Le message suivant était adressé aux Arrondissements du Groupement et à ceux de SENS et de CORBEIL .

" L'état d'alerte du Département de Seine-et-Marne est levé ce jour 14 Août, à 10 heures - Continuer néanmoins à visiter les gares et stations d'autobus avant le départ des trains et autobus - Me tenir informé de tout renseignement relatif aux terroristes en fuite qui parviendrait à votre connaissance ".

Le 16 Août 1942, vers 9 heures, la brigade de PONTIERRY était avisée par des agents de renseignements que trois individus suspects venant de CHAILLY-en-Bière traversaient la plaine en direction de PERTHES. Le Maréchal des Logis Chef BORDEAU alertait aussitôt le Commandant d'Arrondissement, prévenait son Commandant de brigade en service et se rendait avec un gendarme à la recherche des individus signalés. Arrivés sur la route nationale 372 à hauteur de la ferme de "MEMORANT", Commune de PERTHES, les gendarmes rencontraient deux civils qui leur montraient à 200 mètres les individus fuyant à travers champs. Ils se lançaient à leur poursuite mais ne tardaient pas à les perdre de vue, ceux-ci ayant gagné une région boisée. De la description faite par un civil à qui les individus avaient demandé "du feu", il résultait que ces derniers correspondaient exactement aux signalements N° 5, 7 et 9 de la diffusion spéciale de VERSAILLES N° 4/42 du 15 Août 1942, concernant les membres de l'organisation terroriste ayant campé dans la région de FONTAINEBLEAU et auteurs des incidents de MONTEREAU .

Le Commandant d'Arrondissement, après avoir alerté l'arrondissement de CORBEIL, arrivait sur les lieux vers 10 heures 45 avec un renfort de 1 Officier, 5 gradés et gendarmes de la brigade motorisée de MELUN; il était rapidement rejoint par deux gendarmes de la brigade de MELUN et deux de la brigade de MOISSY-CRAMAYEL. Le Commandant d'Arrondissement commençait aussitôt, à l'aide de civils, encadrés par des gendarmes, à encercler de façon sommaire la région boisée où les terroristes s'étaient soustraits à la vue des gendarmes . Il envoyait en outre le Commandant de brigade de PONTIERRY, qui avait rejoint, demander le concours d'un détachement de l'Armée d'occupation cantonné à FLEURY-en-Bière .

Vers

- 9 -

Vers II heures 30', le Chef d'Escadron Commandant le Groupement Territorial de MELUN, qui avait été avisé, arrivait sur les lieux et prenait la direction des opérations. Les Arrondissements limitrophes étaient alertés et des renforts arrivaient rapidement de l'Arrondissement de FONTAINEBLEAU ainsi que 30 Gendarmes Allemands. L'Arrondissement de CORBEIL effectuait des patrouilles à la limite de la Seine-et-Oise pour la cas où les individus recherchés auraient voulu gagner ce Département.

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne arrivait sur les lieux ainsi que le Feldkommandant qui mettait 200 hommes de troupe de l'Armée d'occupation à la disposition du Chef d'Escadron Commandant le Groupement Territorial de MELUN.

Vers II heures des renforts de la Police d'Etat venaient s'ajouter aux Forces déjà rassemblées. Une battue était aussitôt organisée dans la région boisée, limitée par les villages de PERTHES-CELY-en-Bière, Saint-Germain-sur-Ecole et le hameau de "La Planchette". Cette battue qui devait durer jusqu'à 18 heures n'a donné aucun résultat.

A 18 heures 30', le Lieutenant-Colonel Commandant le Groupement Territorial de VERSAILLES entrait en liaison à PERTHES avec le Commandant du Groupement Territorial de MELUN.

En l'absence de faits nouveaux le Commandant de Groupement Territorial de MELUN alertait les Forces de Gendarmerie de PARIS-EST en vue d'obtenir les renforts nécessaires (25 gendarmes) pour établir un plan de surveillance de nuit sur les lieux, tout en renvoyant les Gendarmes des environs sur leurs résidences pour leur permettre de remplir les missions contenues dans le message d'alerte diffusé à 19 heures.

Commandant Groupement de Melun à :

Commandant d'Arrondissement de MELUN et Police d'Etat
FONTAINEBLEAU
ETAMPES (Lt-Colonel BERTHIER)
CORBEIL (sur place est d'accord).

(pour diffusion aux brigades)

" Trois terroristes dont les signalements correspondent exactement à ceux de trois terroristes de la bande de MONTEREAU ont été vus et poursuivis dans la région de PERTHES, SAINT-SAUVEUR-sur-ECOLE, SAINT-GERMAIN-sur-Ecole et CELY-en-Bière aujourd'hui de II heures à 18 heures.

Le quadrilatère formé par ces quatre villages a été fouillé sans résultat. Il est actuellement soigneusement gardé. Les terroristes risquent néanmoins de tenter de s'échapper dans la nuit.

En conséquence :

- barrer les routes au maximum du possible -
- demander à tous les Maires de prescrire à la population d'avoir à signaler tout individu d'allure anormale aperçu sur leur territoire-
- visiter toutes les gares et les stations d'autobus avant le départ des trains et autobus -
- arrêter toutes voitures et identifier tous les individus transportés
- adresser tout renseignement recueilli au Commandant du Groupement de Melun".

Sur la demande du Chef d'Escadron Commandant le Groupement Territorial de MELUN, les Autorités d'occupation mettaient 50 hommes en armes à sa disposition pour la garde immédiate du quadrilatère dans lequel les terroristes étaient vraisemblablement restés cachés.

De même les autorités administratives mettaient sur sa demande à la disposition du Chef d'Escadron Commandant le Groupement, 200 requis civils - A 22 heures les renforts de Paris (B.M.69 de MAISONS-ALFORT) arrivaient sur les lieux. A ce moment le plan de garde suivant fut mis en place -

Les

- 10 -

Les quatre faces du quadrilatère limitées par les villages cités plus haut étaient gardées par 100 requis civils à raison de 25 par face, soit un homme tous les 100 mètres environ. Sept postes fixes établis sur le pourtour, aux principaux carrefours étaient fournis par les soldats allemands en armes.

Le contrôle et l'encadrement des requis civils et la liaison éventuelle entre ces derniers et les postes allemands était faite par des gendarmes armés de fusil de la B.M.69, répartis à raison de 3 par face.

Enfin des patrouilles de liaison de gardiens de la paix à bicyclette à raison d'une patrouille en permanence sur chaque demi-périmètre complétait ce dispositif. Un mot d'ordre avait été donné, commun aux troupes allemandes et au service d'ordre français.

Les gendarmes des brigades territoriales étaient renvoyés aussitôt sur leur résidence pour remplir leur mission telle qu'elle est fixée dans l'ordre d'alerte ci-dessus.

Vers 23 heures un renseignement pouvant laisser supposer que les terroristes avaient pu se rendre à CHAILLY-en-Bière, ce village était encerclé au cours de la nuit par les gendarmes de la brigade motorisée 69.

Aucun incident ne devait se produire au cours de la nuit. Le 17 Août, à 6 heures les soldats allemands rejoignaient leurs unités. A 8 heures les requis civils étaient renvoyés et le Commandant d'Arrondissement répartissait la brigade motorisée en deux demi-brigades, l'une à CHAILLY-en-Bière, l'autre à PERTHES, les liaisons étaient effectuées par des patrouilles de gardiens de la paix et des gendarmes de la brigade motorisée de MELUN. A 12 heures, le Commandant du Groupement territorial de MELUN donnait l'ordre de lever l'état d'alerte dans le Département et de continuer le service normal de patrouilles, de contrôle des moyens de transport et de recherche des renseignements. Cet ordre était communiqué aux Compagnies limitrophes et à la Police d'Etat.

La Brigade Motorisée 69 était renvoyée sur sa résidence à 18 heures.

Mais si les recherches particulières n'avaient plus aucune raison d'être continuées sur les lieux, l'enquête était poursuivie à PARIS, sous la direction du Commissaire VILCHIEU de la 1ère Brigade de Police Judiciaire en liaison constante avec la Gendarmerie de MELUN - PONTAINEBLEAU et MONTEREAU.

Les résultats considérables ci-après sont obtenus jusqu'à ce jour :

1°)- La dénommée PERRIN, Madeleine, arrêtée à sa descente de train à la gare de LYON sur les indications de la brigade de MORET, se nomme en réalité LE MAGUERESSE (Raymonde), femme Georges, 28 ans sans domicile fixe, déjà condamnée à 8 mois de prison pour menées communistes. Elle était chargée du ravitaillement des bandes de terroristes.

2°)- Le dénommé CHARPENTIER (Lucien), 27 ans, demeurant, 49 rue Permetty à Paris (15°), arrêté par les brigades de PONTAINEBLEAU le 12 Août, au moment où il allait prendre le train, faisait partie de la bande des campeurs de Moret. Son identité a été reconnue exacte. Une perquisition à son domicile n'a donné aucun résultat.

3°)- L'identité de BOISSIERES, tué à MONTEREAU le 12 Août 1942 est la suivante : BOISSIERES (André), 22 ans, alias Jacques né à Limoges, domicile inconnu. Il était porteur, au moment de sa capture, des projets d'attentats sur des voies ferrées.

4°)- Arrestation, le 12 Août, à MONTEREAU, à l'issue de la fusillade, de SASSI, s'appelant en réalité BARRACHI (Alberte), 21 ans, italien, naturalisé en 1938, faisait l'objet de 3 mandats d'arrêt pour vol et sabotages. Il faisait partie de la bande de terroristes la plus redoutable ayant opéré des attentats de toutes sortes dans le département.

- II -

Département du Nord. Il a reconnu également sa participation à des attentats par explosifs commis en Juillet dernier à BOIS-le-Roi et MELUN, sur les voies ferrées .

Les indications fournies par BARRACHI à la 1ère brigade de Police Judiciaire à Paris, où il avait été transféré, ont permis de connaître les auteurs et complices de l'attaque à main armée de la Mairie de BRETIGNY-sur-Orge (Seine-et-Oise), commis le 27 Juillet 1942. A la suite de ces révélations ont été arrêtés par les Services de la Police Judiciaire :

5°)- POULIQUEN (Oswald), 22 ans, né à Paris-

6°)- LELEU (Roger) , 19 ans , né à Paris .

Ces deux individus ont reconnu qu'ils faisaient partie d'une organisation à caractère terroriste. POULIQUEN était porteur d'armes et d'explosifs au moment de son arrestation .

L'interrogatoire de BARRACHI se poursuivant, celui-ci fournissait des renseignements importants, à la suite desquels une perquisition était effectuée au domicile du nommé :

7°)- LOUIN (Henri), 37 ans, entrepreneur de maçonnerie à Saint-Ghéron (Seine-et-Oise). Celui-ci était arrêté à la suite de la découverte d'un dépôt d'armes comprenant :

- 1 - Fusil mitrailleur 1924-29 et 20 chargeurs garnis -
- 1 parabellum avec crosse et chargeur garni -
- 240 mètres de cordon Bickford ;
- 90 détonateurs briskaé -
- 22 paquets de poudre noire M.C. .

C'est BARRACHI qui, le 10 Août dans la soirée, avait fait ce dépôt d'armes chez LOUIN .

8°)- Madame LOUIN, née BRICE (Marcelle), 34 ans, au courant de ce dépôt d'armes, était également arrêtée .

9°)- Le dénommé BARTHOUX (Pierre), 22 ans, électricien, demeurant à Saint-Ghéron (Seine-et-Oise) était également arrêté. Il avait été sollicité par BOISSIERES pour participer à des expéditions de camping et pour fabriquer des détonateurs électriques - BARTHOUX avait accepté, craignant prétend-il, des représailles .

10°)- Toujours sur les indications fournies par BARRACHI, le dénommé BOYER (Desiré), 48 ans, cultivateur à VERDELOT (Seine-et-Marne) était arrêté. Il était responsable de la propagande communiste dans les milieux agricoles de SEINE-et-MARNE. Une note manuscrite de BOYER à l'adresse de DART, demeurant à Saint-Mars-en-Brie avait d'ailleurs été trouvée dans les documents laissés à MORET par les campeurs .

11°)- Le dénommé DART (Georges), 34 ans, sabotier à Saint-Mars-en-Brie (Seine-et-Marne) destinataire de la note ci-dessus, était chargé de la réception de la diffusion des tracts communistes. Il a été arrêté comme conséquence de l'arrestation de BOYER .

12°)- Sur indication de BARRACHI, concernant un lieu de réunion des membres de la bande à COLOMBES, une surveillance était établie par la Police Judiciaire. Cette surveillance permettait de procéder à l'arrestation de :

- DUPIC (Maurice), dit "Hervé", 21 ans, comptable à SANNOIS (Seine-et-Oise). Celui-ci a passé des aveux comme étant l'auteur du meurtre commis à OLLAINVILLE le 4 Août sur la personne de M. GACHELIN, Secrétaire du P.P.F. .

13°)- BLANSTIER (Charles), dit "Robert", 19 ans, manœuvre, à MONTEREAU, arrêté en même temps que DUPIC et identifié d'après les indications données par la brigade de MONTEREAU. BLANSTIER a reconnu qu'il faisait partie de la bande ayant tiré sur les gendarmes LEGRAND et LECOINTE et qu'il avait réussi à déjouer les recherches en compagnie de deux autres complices : TAILLISSE et PETIT . Il avait passé la nuit du 13 au 14 Août à VULAINES-sur-Seine chez un nommé NECTOUX-TAILLISSE, non encore arrêté, a été identifié par la brigade de Montereau, depuis, comme étant le nommé BEAUCLAIRE (aurait une balle dans le mollet) qui avait été verbalisé en compagnie de BLANSTIER le

- 12 -

Le 23 Juillet 1942, à 23 heures 45' pour circulation après l'heure du couvre-feu, à la Grande-Paroisse- BEAUCLAIRE se rendait ce jour-là à AVON, en compagnie de BLANSTIER pour commettre un attentat sur la voie ferrée. Ces deux individus ont remis à plus tard leur projet en raison de la rencontre des gendarmes. En effet, l'attentat fut perpétré le lendemain 24 Juillet 1942, à AVON, à 23 heures .

BEAUCLAIRE est domicilié à Neuilly-sur-Marne .

En compagnie de BLANSTIER, il a également commis un cambriolage à la Mairie de La Grande-Paroisse dans la nuit du 11 au 12 Août- Vol d'une machine à écrire, d'un duplicateur et de 2 poules .

14°)- A la suite de révélations faites par DUPIC, une nouvelle opération était déclenchée à SAINT-DENIS, le 17 Août 1942. Il s'agissait de la recherche d'un dépôt d'armes, chez un individu qui, après sommations, a tenté de se suicider d'une balle dans la tête. L'individu arrêté a été identifié comme étant :

ZGODA (Wladislas), se disant REIGNAULT ou BORCIEWIEZ, 40 ans, polonais, né à Now-Radouska (Pologne) déjà recherché par la Gendarmerie de MELUN .

15°)- Au domicile de ZGODA, à Saint-Denis, un important dépôt d'armes était découvert, savoir :

- 3 mitraillettes,
- 8 parabellums,
- 1 Colt,
- des munitions et chargeurs de pistolets automatiques,
- un stock de cartouches de mitrailleuse,
- 1 bombe à ailettes,
- 1 cordon Brickford,
- des détonateurs,
- plusieurs kilos de poudre jaune ,
- des paquets de dynamite .

16°)- A la suite de l'interrogatoire de ZGODA, le nommé -

REIGNAULT (Albert), 32 ans, demeurant à MAILLEROY (Loiret) au nom duquel ZGODA possédait des papiers d'identité, a été arrêté. REIGNAULT, dont l'activité communiste a été établie en Seine-et-Marne, était chargé de la diffusion des tracts .

17°)- Le 18 courant, les Inspecteurs de la 1ère Brigade de Police Judiciaire effectuaient une perquisition chez un nommé NECTOUX (François), mécanicien-tourneur à VULAINES-sur-Seine (Seine-et-Marne), lequel reconnaissait avoir hébergé le lendemain de la fusillade de MONTERREAU, trois terroristes : BLANSTIER, BEAUCLAIRE et PETIT, ce dernier en fuite. NECTOUX a été arrêté. On a découvert chez lui, une brochure communiste ainsi que du papier semblable à celui ayant servi à envelopper le colis chargé d'explosifs adressé le 31 Juillet 1942 à M. LEMBO, entrepreneur à MONTERREAU .

18°)- A la suite de l'interrogatoire du nommé NECTOUX, un complice de l'organisation, le nommé BELLIOU (Henri), 28 ans, cordonnier à Vulaines-sur-Seine, ex-trésorier de la cellule communiste, a également été appréhendé. Il a reconnu avoir diffusé des tracts communistes

19°)- Sur indications fournies par BARRACHI, un important dépôt d'armes était de nouveau découvert à CHAMPVAILLON (Yonne) au domicile d'un cultivateur, savoir :

- 7 parabellums -
- un stock important de cartouches diverses pour pistolets du poids total de 150 à 175 kilos .

20°)- Ces armes et munitions avaient été entreposées en avril ou mai 1940, par un individu inconnu, chez Monsieur DUPUIS (Charles) 53 ans, vigneron à Champvallon (Yonne), lequel a été arrêté .

21°)- Sa sœur DUPUIS (Clémence), 48 ans, sœur et complice du précédent, était également arrêtée. Ces deux individus avaient adhéré en 1936 au Parti communiste, cellule de Champvallon. Ils étaient tous les deux astreints à résidence forcée suivant décision de M. le Préfet de l'Yonne .

En juin

- 13 -

En Juin et Juillet 1942, 2 individus inconnus étaient venus prendre des armes et munitions à ce dépôt .

22°)- La surveillance établie de jour et de nuit à Saint-Denis par les Services de la Police Judiciaire, permettait d'appréhender le 20 Août, le nommé LARIVIERE (Louis), 43 ans, soi-disant courtier d'assurances à BEAUVAIS, mais demeurant en réalité à SAINT-DENIS . Mais cet individu, de forte corpulence, bousculait les Inspecteurs. Poursuivi, il tirait sur ceux-ci, qui ripostaient. A ce moment l'individu se tira une balle dans la tête. On constatait par la suite qu'il avait reçu 9 balles dans le corps. Connue sous le pseudonyme de "Marceau", il était un membre important de l'organisation terroriste .

Les policiers qui se présentaient au domicile de LARIVIERE furent accueillis par des coups de feu. La perquisition amena la découverte de 7 armes automatiques, dont 2 mitraillettes ainsi que des tracts communistes. Seule, la femme LARIVIERE était présente ainsi qu'un enfant de 3 ans lorsque les policiers purent pénétrer dans l'immeuble .

Cette surveillance permettait d'arrêter également les nommés :

23°)- TORTET (Roger), demeurant à Montereau, au moment où il se présentait au lieu de rendez-vous .

24°)- TREDEZ (Henri), 59 ans, chauffeur, demeurant à Saint-Denis .

25°)- GIRAUD (Latitia), 55 ans, épouse Tredez tous deux appréhendés au moment où ils sortaient du domicile de LARIVIERE, chargé de tracts communistes .

26°)- La nommée CLOSSET (Marthe), 32 ans, épouse du sieur LARIVIERE, était par la suite arrêtée pour avoir remis des tracts aux époux TREDEZ .

27°)- Au cours de leur interrogatoire, les nommés BARRACHI et DUPIC ont reconnu avoir participé à un vol commis dans la nuit du 29 au 30 Juillet 1942 aux Etablissements LAMBERT à VAUJOURS (Seine-et-Oise), au cours duquel 200 mètres de cordon Bickford, 200 détonateurs ainsi que différents objets avaient été dérobés. Une partie du vol fut déposée au dépôt d'armes de Saint-Chéron et a été retrouvée. L'autre partie fut remise au nommé PAROUTY (Léon), 36 ans, malade en traitement au sanatorium de VILLEVAUDE (Seine-et-Marne), lequel avait changé ce matériel près du sanatorium. PAROUTY a été arrêté comme complice de terroristes .

A la suite des déclarations de BARRACHI, DUPIC et CHARPENTIER, de multiples vérifications ont pu ainsi être effectuées à l'effet d'obtenir l'identification de plusieurs terroristes notoires. La photographie de plusieurs d'entre-eux a pu être ainsi obtenue et elle sera jointe, avec le signalement précis aux diffusions qui seront envoyées à tous les services de Police .

D'autre part, il a été établi par la brigade de FONTAINEBLEAU que les nommés HEBERARD (Lucien), LE MOELLE (Yves), BOISSIERES (André), POULIQUEN (Erwald), FERROQUET (Hervé), (identités données au garde forestier) ainsi que 3 femmes non identifiées avaient campé les 26 et 27 Juillet au lieu dit " La Queue de Fontaine " Commune de SAMOIS . Ils ont même fait l'objet d'un procès-verbal de la part d'un garde forestier pour feu allumé dans la forêt et ont été invités à venir s'installer dans le camp autorisé du "Petit Barbeau", Commune de SAMOIS, ce qu'ils ont fait sans difficulté, en s'excusant même de ne pas l'avoir fait plus tôt .

Le signalement du nommé LE MOELLE (Yves), a pu être ainsi communiqué aux services de la 1ère Brigade de Police Judiciaire à PARIS, aux fins d'identification. Il s'agit de LE MOELLE (Yves), alias, "Noël", 20 ans, étudiant, ayant demeuré à LINAS (Seine-et-Oise).

Le 28

- 14 -

Le 28 courant, la 1ère Brigade de Police Judiciaire faisait savoir qu'elle venait de procéder à trois nouvelles arrestations et à la destruction d'un autre terroriste .

28°)- Le nommé PELLET (André) "alias" (Jean), 22 ans, sans domicile connu, a été abattu sur un toit avec sa propre mitraillette .

Les nommés :

29°)- ROMAGNE (Claude), alias (Yvon), 22 ans, étudiant en médecine, sans domicile connu (médecin de labande) .

30°)- LE MOELLE (Yves) alias "Noël", 20 ans étudiant, demeurant à LINAS (Seine-et-Oise) .

31°)- BENOIT (Pierre), alias "Maxime", 19 ans, sans domicile connu .

ont été arrêtés .

Ces renseignements sont très confidentiels, et la Police Judiciaire demande de ne pas les divulguer pour ne pas entraver les recherches - (Ceux objets des paragraphes 28°), 29°), 30°) et 31°) .

L'interrogatoire des nommés BARRACHI et DUPIC est poursuivi activement par le Commissaire VILCHEN .

Jusqu'à ce jour 30 attentats ont été relevés à la charge de la bande, parmi lesquels les attentats sur la voie ferrée de BOIS-le-Roi et MELUN en Juillet 1942 (Rapport N° 519/2 Arrondissement de FONTAINEBLEAU, du 25 Juillet 1942) et probablement les attentats précédents sur cette même voie ferrée, ainsi que l'attentat commis sur la personne de M. LEMBO, à MONTEREAU, au cours duquel son employé M. MAILLARD avait trouvé la mort - (Rapport N° 534/2 - Arrondissement de FONTAINEBLEAU, du 31 Juillet 1942) .

Ces résultats se soldent donc en définitive par la découverte de 4 dépôts d'armes et l'arrestation de 29 personnes et il y a lieu de penser que d'autres arrestations vont suivre à brève échéance, étant donné les renseignements précieux donnés par les nommés BARRACHI, DUPIC et CHARPENTIER .

Ils ont été obtenus pour une bonne part grâce à l'action intelligente des brigades de MORET - MONTEREAU et FONTAINEBLEAU qui ont su utiliser au maximum les renseignements transmis par la 1ère Brigade de Police Judiciaire et qui ont exécuté parfaitement les ordres donnés par le Commandement, grâce à l'esprit de sacrifice des Gendarmes LEGRAND et LECOINTE des brigades de MONTEREAU et du soldat Allemand, tués ou blessé au cours de l'action engagée contre ces terroristes, grâce enfin à l'action personnelle de l'Adjudant QUINTARD, des brigades de MONTEREAU, qui a permis la capture, vivant, du nommé BARRACHI .

Les conclusions à tirer de cet exposé semblent devoir être les suivantes :

1°/- Tous les actes terroristes commis en SEINE-ET-MARNE sont d'inspiration communiste .

2°/- Les exécutants semblent avoir eu pour consignes de perpétrer leurs attentats avec des engins à retardement de façon à éviter le face à face avec les agents de répression .

3°/-

- 15 -

3°/- Ces mêmes exécutants semblent prêts à exécuter intégralement les consignes du parti en tuant tout ce qui peut les gêner dans l'accomplissement de leurs forfaits .

4°/- Plus que jamais les Gendarmes doivent se souvenir qu'au cours de leur action journalière leur vie est constamment en danger et par conséquent ne jamais négliger de prendre les mesures de précautions prescrites par le Commandement .

5°/- La Gendarmerie toujours vigilante, fidèle et disciplinée est prête, aujourd'hui comme hier, à se sacrifier pour la défense de l'ordre social .

S. Chamant